INTERCLUBS RÉGIONAUX 2026

GOLF DE BOURBON

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par le règlement particulier des épreuves fédérales par équipes.
Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement spécifique.
La ligue Régionale de Golf de la Réunion (LRGR) se réserve le droit de modifier ce règlement si les circonstances l'exigent.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I – 1 : POUR LES CLUBS : seules peuvent participer à ces épreuves les associations sportives affiliées, qui doivent être à jour de leur redevance fédérale.

I – 2 - 1 : POUR LES ÉQUIPIERS :

a) Être licenciés ffgolf de l'association sportive qu'ils représentent : licence lien 1, Membre AS.
Les licenciés « indépendants » ne seront en aucun cas autorisés à jouer cette épreuve.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul club par année civile dans les compétitions par équipes, sous peine de disqualification de l'équipe (cf. III).
Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur la fiche d'ordre de jeu.

b) Être titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
– de la licence ffgolf de l'année en cours,
– du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf valable pour la saison en cours (enregistré auprès du club ou de la Fédération) ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

c) Répondre aux exigences des règles du statut amateur.
Exception : un seul joueur Enseignant Pro peut participer à l'épreuve de la série Messieurs.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de l'épreuve,

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe séries Messieurs, Mid-Amateurs Messieurs, Séniors 1 Messieurs, Séniors 2 Messieurs ou Séniors 3 Messieurs, Dames, Séniors 1 Dames ou Séniors 2 Dames : un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur la fiche d'ordre de jeu.

f) S'inscrire à une compétition de Ligue vaut acceptation du Règlement et de l'organisation sportive de l'épreuve.

I – 2 – 2 : INDEX PRIS EN COMPTE :

L'index pris en compte sera celui figurant dans la base de données de la ffgolf à la date de limite d'inscription des équipiers, soit le LUNDI 19 OCTOBRE 2026.

I – 2 – 3 : CAPITAINES & PERSONNE AUTORISÉE À DONNER DES CONSEILS :

Le capitaine de l'équipe doit être licencié de l'association sportive qu'il représente.
Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4
Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un joueur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf.
Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début du championnat sur la fiche de composition d'équipe.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseil et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.
Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.
Tout changement sur le parcours avéré, constaté ou rapporté au Comité de l'épreuve, au corps arbitral, n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable, sera sanctionné immédiatement. Un seul et unique donneur de conseils non interchangeable est désigné par équipe.

Pénalité pour une infraction par un donneur de conseil :
1ère infraction : pénalité générale au joueur aidé de manière interdite
2ème infraction : deux coups ajoutés au score de l'équipe
3ème infraction : disqualification de l'équipe

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la pénalité selon la R.10.2a.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit aux donneurs de conseils de donner des conseils sur un coup à effectuer depuis le green.
Si un capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils va sur les greens alors qu'il n'est pas le cadet du joueur, qu'il donne un conseil sur un coup à effectuer depuis le green, se comporte de manière incorrecte, ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, il sera pénalisé de la manière suivante :

1ère infraction : Avertissement
2ème infraction : Exclusion du parcours
3ème infraction : Disqualification de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

Il n'y aura pas de réunion des capitaines en présentiel. Cependant, chaque club devra se faire représenter par une personne pour participer à la réunion d'information par « visioconférence » qui sera organisée le MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 à 18h00. Chaque club devra communiquer le nom, prénom et numéro de téléphone de son représentant au plus tard le VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 à 12h00 à ligue.golf.reunion@wanadoo.fr.
Lors du déroulement des Interclubs, une réunion sera organisée à la fin de la journée pour finaliser les classements et procéder à la signature des feuilles de scores. Chaque club devra désigner un représentant (par tour) pour la validation des résultats définitifs.

I – 2 – 4 : CADETS :

Les cadets sont autorisés.

I – 2 – 5 : ÉPREUVE NON-FUMEURS :

Voir Vademecum 2026 p 16 : Conformément au décret 2025-582, le code de la santé publique prévoit désormais une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant leurs heures d'ouverture. Cette interdiction concerne de fait toutes les compétitions fédérales. Les contrevenants s'exposent à une sanction pénale prévue par la loi. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

II - ENGAGEMENTS

II - 1 : INSCRIPTIONS & DROITS D'ENGAGEMENT :

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements de ladite épreuve et obligation du respect temporel de toutes les remises de listes.
Date d'inscription d'un club : document envoyé par la Ligue et à retourner avec les séries engagées, au plus tard, pour le VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 à 12 heures.

Date limite d'inscription des équipiers :
La fiche de composition d'équipe (nombre maximum d'équipiers, cf. : IV-5) devra être adressée à la Ligue Réunionnaise de Golf par Email (ligue.golf.reunion@wanadoo.fr), au plus tard, le LUNDI 19 OCTOBRE 2026 à 12 heures.
Le nombre maximum d'équipiers sera égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour le tour de stroke play (cf. : IV-5).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Les droits d'engagement sont de 440 € par club, excepté le club recevant l'épreuve.
Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II – 2 : ORDRE DES DÉPARTS & ENTRAINEMENT :

L'ordre de jeu des séries sera défini par la Commission Sportive de la Ligue en collaboration avec la Commission Sportive du club hôte et communiqué au plus tard 14 jours avant le tour concerné.
Les départs seront donnés exceptionnellement à partir du trou n°10, le SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les clubs participants doivent contacter directement le club organisateur.
La période définie d'après la convention encadrant les journées d'entrainement en ANNEXE est fixée du VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 au VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026.

III - INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

a) Si, lors de l'épreuve ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
– ne répondant pas aux conditions de participation ou,
– ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral compétent pour violation des règles de golf, du code de comportement ou des règlements anti-dopage et dont la décision est devenue définitive,
b) ou, si au cours de l'épreuve un joueur est en infraction vis-à-vis des règlements anti-dopage et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage, l'équipe peut être déclassée ou disqualifiée. Les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait du titre et trophée (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive). En compétition match play, le titre sera remis au finaliste.
Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable du Comité, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

IV - FORME DE JEU

IV – 1 : ENTRAINEMENT :

L'entraînement est interdit dès le 1er jour de l'épreuve et le reste jusqu'à la publication officielle des résultats de la qualification. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de la qualification en stroke play.

IV – 2 : PHASE DE QUALIFICATION : STROKE PLAY : 1er TOUR & 2ème TOUR

- Séries : Messieurs ; Mid-amateurs Messieurs et Séniors 1 Messieurs : 6 simples /36 trous / 18 trous par jour.
- Séries : Séniors 2 Messieurs, Dames ; Séniors 1 Dames : 4 simples / 36 trous / 18 trous par jour.
- Séries Séniors 3 Messieurs, Séniors 2 Dames : 3 simples / 36 trous / 18 trous par jour

Le classement de la qualification, toutes séries confondues, déterminera le club champion 2026 (cumul de tous les scores retenus des 8 séries. En cas d'égalité, les clubs seront départagés en comparant le cumul des cartes non prises en compte).
La Ligue Régionale de Golf de La Réunion remettra un trophée au club Champion 2026.

IV – 3: PHASE FINALE : MATCH PLAY : 3ème TOUR

- Séries : Messieurs et Mid-Amateurs Messieurs : 2 foursomes et 5 simples / 36 trous.
- Série Séniors 1 Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs /18 trous.
- Séries Dames ; Séniors 1 Dames et Séniors 2 Messieurs : 1 foursome et 2 simples consécutifs / 18 trous.
- Séries Séniors 3 Messieurs et Séniors 2 Dames : 1 foursome et 1 simples consécutifs / 18 trous.

La Ligue Régionale de Golf de La Réunion remettra un trophée au club Champion 2026 de chaque série.

IV – 4 : LES DATES :

- Qualification Stroke Play :
  - SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026 : Tour 1→ Toutes les séries (8 séries) / !!! Départs du trou n°10 !!!
  - DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 : Tour 2 → Toutes les séries (8 séries)

- Finale Match Play : MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026→ Toutes les séries (8 séries)

IV – 5 : NOMBRE D'ÉQUIPIERS : 36 joueurs par club, réparties en 8 séries :

- Série Dames : 4 joueuses.
- Série Séniors 1 Dames : 4 joueuses (50 ans ou plus à la veille de l'épreuve).
- Série Séniors 2 Dames : 3 joueuses (60 ans ou plus à la veille de l'épreuve).
- Série Messieurs : 6 joueurs.
- Série Mid-Amateurs Messieurs : 6 joueurs (25 ans ou plus à la veille du 1er jour de l'épreuve).
- Série Séniors 1 Messieurs : 6 joueurs (50 ans ou plus à la veille de l'épreuve).
- Série Séniors 2 Messieurs : 4 joueurs (60 ans ou plus à la veille de l'épreuve).
- Série Séniors 3 Messieurs : 3 joueurs (70 ans ou plus à la veille de l'épreuve).

Le nombre maximum d'équipiers potentiel peut être égal au double du nombre d'équipiers par série prévu par le règlement.

IV – 6 : PLOTS DE DÉPARTS :

- Blancs : Séries Messieurs et Mid-Amateurs Messieurs.
- Jaunes : Séries Séniors 1, Séniors 2 et Séniors 3 Messieurs.
- Bleus : Série Dames.
- Rouges : Série Séniors et Séniors 2 Dames.

IV – 7 : PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY :

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.
Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.
Les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage au tableau officiel à l'issue du dernier tour.
Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le score de la carte non prise en compte, puis celui de la meilleure carte de chaque tour, puis celui de la seconde meilleure carte de chaque tour, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre un score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.
De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou.
En cas d'impossibilité de jouer ce play off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

– Avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.

– Après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition

du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b) Si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

IV – 8 : PHASE FINALE :

IV – 8 – 1 : TABLEAU :

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.
Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

IV – 8 – 2 : MATCH PLAY : FICHE D'ORDRE DE JEU

Les fiches d'ordre de jeu **des foursomes ET des simples** doivent être transmises par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe à l'organisation via WhatsApp, en message privé à Angeline RAMIN (06 92 74 20 04), le **MARDI 10 NOVEMBRE à 18h00 au plus tard**. Les fiches d'ordre de jeu sont modifiables jusqu'à **10 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.**

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu de ces simples reste confidentielle et modifiable par le capitaine jusqu'à 10 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu remise était incomplète, le capitaine ne pourra plus ajouter de joueur.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off :
1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.
Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est le nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

IV – 8 – 3 : MATCH PLAY : FOURSOMES

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.
Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine à l'arbitre.
Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

IV – 8 – 4 : MATCH PLAY : SIMPLES

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. À index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.
L'index arrondi est celui figurant sur la fiche de composition d'équipe remise à la Ligue.
Le capitaine est responsable de l'exactitude du handicap des joueurs de son équipe. Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-8-5 Ordre de Jeu ci-dessous.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine à l'arbitre.

IV – 8 – 5 : ORDRE DE JEU

Tout camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu, perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre

croissant des index arrondis auront leur match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

IV – 8 – 6 : ÉQUIPIERS ABSENTS :

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.
Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité de l'épreuve pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

IV – 9 : ÉGALITÉ :

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en play-off trou par trou.
S'il est impossible de terminer le play-off ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

IV – 10 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles :

a) Qualification en stroke play

Le 1er tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

b) Phase de match play

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite.
Procédure à appliquer :
- si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
- Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
- Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, se reporter au chapitre IV-9 ci-dessus.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état

Match Play : forme de jeu réduite :
En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-8-4 pour les simples.
Pour toutes les séries : 1 foursome et 2 simples consécutifs.

Si le dernier soir, il faut interrompre définitivement l'épreuve et que les équipes sont à égalité, sachant que les matchs non terminés sont partagés, le titre est déterminé par l'ordre de la qualification.

V - VOITURETTES

Leur utilisation est exclusivement autorisée pour les Dames et Messieurs de 60 ans ou plus des Séries Séniors 2 Dames et Messieurs, les Messieurs de 70 ans ou plus de la Série Séniors 3, les bénévoles de l'organisation et les arbitres.
Cela implique qu'une joueuse ou un joueur de plus de 60 ans qui participe dans une autre série ne pourra prétendre à l'utilisation d'une voiturette pendant l'épreuve.
Un quota de voiturettes identique pour chaque club sera alloué. Il sera communiqué un mois avant l'épreuve à titre indicatif (Pourra être révisé en fonction du parc disponible aux dates de l'épreuve).

VI - RECORDING

Seuls les joueurs de la partie concernée doivent être présents dans l'espace du recording.

VII - RÉSULTATS

A l'issue de chaque tour, la vérification des scores se fait en la seule présence d'un représentant délégué de chaque club et des arbitres du site, dans la salle officielle.

VIII - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Angeline RAMIN : Présidente de la Commission Sportive de la Ligue Régionale de Golf & Commission Sportive de l'AS du Golf Club de Bourbon
- André NOBLE : Arbitre en chef
- Jean-François ALPHONSINE : Commission Sportive de l'AS du Golf Club de Bourbon

IX - PRIX

Dès que les résultats seront validés par l'organisation, la Ligue Régionale de Golf de La Réunion remettra un trophée au club Champion 2026 toutes séries confondues **et** un trophée au club Champion 2026 de chaque série, lors de la remise des prix du **MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026 qui sera suivie d'un cocktail.**

Commission Sportive LRGR
Août 2026

Convention INTERCLUBS LRGR

2025 : Golf Club du Colorado
2026 : Golf de Bourbon
2027 : Golf du Bassin Bleu

Convention " Interclubs LRGR " conclue pour une durée de 3 ans (2025 - 2026 - 2027).

Ci-dessous les modalités misent en place pour la reconnaissance du parcours par les 3 clubs (Golf du Bassin Bleu, Golf de Bourbon et Golf Club du Colorado) et la Ligue Régionale de Golf de La Réunion dans le cadre des Interclubs LRGR.

➢ **Quota de greenfees gratuits / club : 44 greenfees** [8 équipes]. 44 GF gratuits durant les 15 jours précédant le tournoi.

➢ **La gratuité fonctionne uniquement la semaine (pas les week-ends)** cad les 44 GF " gratuits " ne peuvent être utilisés qu'en semaine.

➢ Si le quota est dépassé, les greenfees sont facturés aux clubs.
Soit à partir du 45ème joueur :
1- en semaine ; greenfee à un tarif négocié sur la base d'un 9 trous mais 18 joués au GBB et GDB & greenfee à un tarif négocié sur la base d'un 9 trous mais 12 joués au GCC.
2- en week-end ; greenfee tarif "membres abonnés" avec 10% de réduction.

TARIFS NEGOCIES HORS QUOTA	SEMAINE GCC / BASE TARIFS 9 TROUS MAIS 12 JOUÉS GBB & GDB / BASE TARIFS 9 TROUS MAIS 18 JOUÉS	WEEK-END TARIF "MEMBRES ABONNES" AVEC 10% DE REDUCTION
COLORADO (2025)	17.60 €	36.00 € - 10% = 32.40 €
BOURBON (2026)	34.00 €	52.00€ - 10 % = 46.80 €
BASSIN BLEU (2027)	32.00 €	52.00 € - 10% = 46.80 €

➢ La reconnaissance peut se faire dans une période de 15 jours avant la compétition pour éviter l'encombrement du parcours juste avant l'échéance.

➢ La reconnaissance peut-être individuelle ou en groupe.

➢ Liste des joueurs : la ligue envoie au club organisateur la liste des joueurs des 2 autres clubs.

Le Tampon, le 16 juin 2025

Stéphane ANDRÉ Golf du Bassin Bleu	Nicolas CHOLET Golf de Bourbon	Franck MOREL Golf du Colorado	Jean-Marie HOARAU Ligue Régionale de Golf de La Réunion

SOCIETE RÉUNIONNAISE DU GOLF DE BOURBON
140 Les Sacles
97427 ETANG SALÉ
Tél.: 0262 26 33 39
Fax: 0262 26 38 40
GOLF DE BOURBON SIRET 830 917 621 00013

GOLF CLUB DU COLORADO
ASSOCIATION SPORTIVE
160 Chemin du Coloraco - 97417 LA MONTAGNE
Tél. : 0262 23 79 50
E-mail : accueil@golfclubcolorado.fr
le 15.06.25

Ligue Régionale de Golf de La Réunion
220 rue Robert Delisle
97430 LE TAMPON